

**AG virtuelle FIMEM 2020**  
**AG2b Groupe de langue francophone – Partie 1**  
**Jeudi 6 août 2020 14h00-16h30 (heure Paris)**

Fait par visioconférence le 6 Aout 2020 , Plateforme : Z OOM

**ACCUEIL :** 11h 30 **Début de la séance :** 12h 00 **Fin de séance :** 14 h 30 (heure Sénégal)

**Participants :**

Agnès Joyeux (ICEM, France)  
 Aïssatou Dièye (ASEM, Sénégal)  
 Antoinette Mengue Abesso (CA FIMEM)  
 Basile Kahouhou (ABEM, Bénin)  
 Cheikh Makhfousse Seck (ASEM, Sénégal)  
 Christophe Amoussou (ABEM, Bénin)  
 Edouard Dohou (ABEM, Bénin)  
 Elena Klepneva (AREM, Russie)  
 Florence Hodohalo Patchidi (MOUVEN, Togo)  
 Ghislain Ballo (ABEM, Bénin)  
 Henri Landroit (Education populaire, Belgique)  
 Jean Dayé (ABEM, Bénin)  
 Joël Potin (ADF, France)  
 Joseph Agossou (ABEM, Bénin)  
 Karine Jaffré (ICEM, France)

Léonard De Leo (ICEM, France)  
 Marguerite Gomez (ICEM, France)  
 Nicolas Mathey (ICEM, France)  
 Nobuhisa Suzuki (GGUJ, Japon)  
 Papa Meïssa Hanne (ASEM, Sénégal)  
 Paterne Tapka (ABEM, Bénin)  
 Rémi Brault (ICEM, France)  
 Sadikh Diaw (ASEM, Sénégal)  
 Salifou Hamidou Traore (MOUVEN, Togo)  
 Saliou Sarr (ASEM, Sénégal)  
 Samie Essohanam (MOUVEN, Togo)  
 Sofia Lahlou (SKASARHEIO, Grèce)  
 Sylvie Cartier (CQEM, Canada)  
 Thierno Abdoulaye Ba (ASEM, Sénégal)  
 Wango Gansonre (MBEM, Burkina Faso)

**Points à l'ordre du jour :**

- dettes Bénin Haïti
- calcul des cotisations
- candidatures au CA et candidature à la trésorerie
- affiliations
- questions de l'ICEM

Points Abordés	Interventions - échanges
<b>DETTES BENIN ET HAITI</b>	<p><b><u>Dette du Bénin :</u></b>                      → <i>Arguments avancés en faveur de l'annulation de la dette du Bénin :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a eu un changement de gouvernement. Les nouvelles autorités n'ont pas respecté leurs engagements. Si le gouvernement béninois avait donné ce qu'il avait promis, il n'y aurait pas de dette. Dans le budget était prévu le montant qu'il devait verser Le gouvernement n'a rien donné mais a accepté de remettre le lieu d'organisation de la rencontre, la maison des écoles normales.</li> <li>- Le Bénin avait déjà versé une avance. Une tombola a été faite en Suède dans l'intention d'annuler la dette. 836 euros récoltés. Reste 994 euros à payer. Le mouvement avait pris la décision de verser encore à la RIDEF au Québec.</li> <li>- La priorité de la FIMEM est la massification de la Pédagogie Freinet. Le Bénin faisant partie des précurseurs de la PF en Afrique, on peut lui accorder cette faveur.</li> </ul> <p>→ <i>des propositions émises :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposition ASEM :le Bénin adresse une lettre à la FIMEM, demandant l'annulation de la dette vu les difficultés actuelles dues à la Covid 19</li> </ul>

	<p>dans le monde.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition CQEM : propose d'annuler cette dette et d'utiliser pour cela l'argent de la solidarité non utilisé à la RIDEF Québec.</li> </ul> <p>→ <i>des réserves, des questions quant à l'annulation de la dette du Bénin :</i></p> <p>Abusif de prendre pour argument la pandémie. En 4 ans, il y a eu le temps de régler cette question. Toutes les démarches ont-elles été faites auprès des autorités ? Est-ce qu'il y a eu un changement de politique de la part du gouvernement ?</p> <p><b><u>Dette de Haïti :</u></b></p> <p>→ <i>arguments favorables au remboursement de la dette</i></p> <p>Il faut rembourser parce qu'on a financé un membre et la personne qui devait venir au Bénin a disparu en France avec l'argent.</p> <p>→ <i>des propositions émises :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour Haïti, ce serait mieux d'arriver à amener l'individu en cause à rembourser.</li> <li>- proposition ASEM : Le mouvement haïtien n'a pas remboursé les cotisations. La sanction pourrait être : « Le mouvement ne participe pas à une RIDEF. »</li> <li>- proposition CQEM : Le CQEM propose d'annuler cette dette et d'utiliser pour cela l'argent de la solidarité non utilisé à la RIDEF Québec. Le mouvement pourrait rester affilié.</li> </ul> <p>→ <i>des questions, des suggestions:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles sont les responsabilités de la FIMEM dans ces dettes-là ?</li> <li>- Est-ce que la FIMEM avait prévu quelque chose par rapport à cette situation, celle d'une personne qui devait venir et qui ne s'est pas présentée ?</li> <li>- Le mouvement doit régler en interne avant de passer par la FIMEM.</li> </ul>
<p><b>Cotisations</b></p>	<p><b><u>Versement de la cotisation :</u></b></p> <p>→ Proposition de L'ASEM-SENEGAL :</p> <p>L'ASEM-SENEGAL a fait une proposition allant dans le sens de revoir la périodicité des versements de la cotisation annuelle des mouvements. Elle propose deux solutions pour aider les mouvements surtout africains à surmonter certaines de leurs difficultés comme la cherté des frais bancaires et les amendes dont ils sont souvent victimes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Les mouvements concernés cotisent directement au moment de la tenue des RIDEF sans amendes.</li> <li>2/ Pour les mouvements qui reçoivent une subvention, la FIMEM défalque directement l'équivalent de la cotisation sur le montant affecté à ce mouvement dans le cadre de la solidarité.</li> </ol> <p>Proposition de sanctions : Tout mouvement n'ayant pas honoré sa cotisation de 2 ans aux RIDEF, verra son statut de membre affilié suspendu en attendant le règlement de sa cotisation.</p> <p>→ Proposition pour le MOUVEN-TOGO : va dans le même sens (montant des frais bancaires) en proposant le paiement sur place pour les années paires et le dépôt d'une avance pour les années impaires en combinaison avec les paiements RIDEF.</p> <p>→ ICEM : A propos du moment pour payer la cotisation, le CA a répondu à cette question lors de l'AG1. Il suffit d'informer le CA du retard de paiement de la cotisation. Il n'y a pas de problème là-dessus.</p> <p><b><u>Nouvelle catégorisation proposée par la commission IV de la FIMEM :</u></b></p> <p>→ ASEM : L'IDHI ne reflète pas vraiment le niveau de vie des Africains, sur le plan espérance de vie, santé... L'ASEM-SENEGAL propose une harmonisation de la cotisation des pays C.</p> <p>Les 2/3 des membres de certains mouvements africains peuvent être considérés comme des sympathisants, d'où des difficultés à recouvrer les cotisations de leurs membres.</p>

	→ ICEM :l'IDH prend en compte des aspects non financiers et non la capacité à participer à l'effort financier de la FIMEM. Proposition ICEM : que la commission continue à travailler. Nous proposerions un autre mode de calcul qui déboucherait sur une catégorisation par pays. Un critère est commun dans les 2 propositions : le revenu brut par habitant et par pays à parité de pouvoir d'achat. Ce qui diffère fortement, c'est la prise en compte des revenus des enseignants : parfois, dans un pays un enseignant gagne beaucoup plus que la moyenne de la population, parfois, il gagne moins.
<b>CANDIDATURES AU CA</b>	<b>Poste de trésorier réservé à un Européen ?</b> Le poste de trésorier doit-il être réservé à un Européen (proposition du CA) ? - Même si le compte reste domicilié en Europe, il peut être géré à distance par un membre de CA non européen. Le trésorier peut être assisté par des experts . - Cette proposition (trésorier européen) répond à une question technique : compte domicilié en Europe et plus facile d'accès. - Le poste de trésorier n'est pas attribué à l'avance à quelqu'un. Il est à discuter au sein du CA. - Faut-il confier la trésorerie à un expert non membre de CA ? - Le trésorier fait partie du CA mais n'a pas autorité sur les comptes. C'est le CA qui détermine l'opportunité des dépenses.
<b>La trésorerie</b>	
<b>Les mandats au CA : prolongement de 2 ans</b>	- Pour l'ASEM, un mandat de 4 ans au CA renouvelable tous les 2 ans doit suffire. Exceptionnellement, les personnes particulièrement dynamiques et expérimentées peuvent rester 6 ans au CA sur proposition de CA, agréé par leur mouvement et avec le consentement des intéressé(e)s. - Antoinette souhaite continuer des missions au nom du mouvement camerounais. Cela apporte de la crédibilité au niveau du gouvernement camerounais. - Bien faire la part entre ce qui demande une modification des statuts, du règlement intérieur et de ce qui peut être décidé directement en AG.
<b>participation du pays organisateur dans le CA</b>	- L'ASEM suggère aux pays organisateurs des RIDEF qui souhaiteraient déposer les candidatures au CA de leurs membres, de le faire à l'AG de leur RIDEF mais pas avant car leur comité d'organisation aura toujours besoin des compétences de ce membre. Cependant, cela ne doit pas être une loi ou une obligation. Un débat contradictoire s'est posé pour ce cumul. Il a été proposé de se référer aux rapports et autres textes de la FIMEM.
<b>Affiliations</b>	Pour le Congo, Antoinette demande de comprendre la question d'écoles rattachées à une religion puisque toutes les écoles publiques sont dans ce cas.
<b>Le vote et les décisions prises dans notre groupe de langue</b>	Avons-nous des décisions communes à rapporter aux autres groupes de langue ? À l'AG3 ? Votons-nous à cette séance ? Est-ce qu'on propose le vote à main levée à la prochaine séance ? Ceux qui ont des problèmes pourront envoyer leur voix dans le groupe francophone. L'ICEM-FRANCE demande à l'ASEM s'il est possible d'avoir les positions de l'ASEM par écrit qui pourraient servir de textes de base à retravailler pour le groupe de langue francophone. L'ASEM accepte que son document soit annexé au compte-rendu.
<b>Prochaine réunion/liste des questions à aborder</b>	Questions reportées à la prochaine séance : - dettes et cotisations - candidatures au CA - points à voter à l'AG : points règlementaires - traducteurs, prises de notes
<b>Appréciations</b>	réunion bien planifiée, organisée et bien conduite. Les questions et débats ont été riches et variés.

**Les rapporteurs : Thierno Abdoulaye Ba, Saliou Sarr, Rémi Brault, Karine Jaffré**